

COMPTE RENDU SOMMAIRE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2018

L'An deux mille dix huit

Le Vingt-Six Septembre, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Septembre 2018

PRESENTS : FROMENT R., GROLLEAU D., ROBIN A., FAUCHER M, BOURNEL P., SEGUI H., MASSIOT J.,
ARCHAMBAUD M., BOBINEAU P.

ABSENTS : MAROUSSIE G. (excusé), CHARLÉ L.

Secrétaire de séance : Mr MASSIOT Joël

OBJET :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 20 Juillet 2018
3. Appel d'offres rénovation de la Mairie : Choix des entreprises retenues suite à la 2^{ème} consultation
4. Approbation du montant définitif de l'attribution de compensation pour 2018 et 2019
5. Contrat Vendée Territoire, demande de subvention, Agrandissement de la Garderie
6. Projet effacement de réseaux du Sydev Rue de la Voie – 2^{ème} tranche
7. Paiement Orange, effacement de réseaux Rue du Fief du Bois, Année 2017
8. Fonds de Concours Communal à la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral, Elaboration du Plu
9. Remplacement du personnel communal à l'Ecole Publique
10. Indemnités kilométriques personnel communal
11. Location logement communal au 4, Rue des Tétéaux
12. Autorisation de poursuites par voie de saisie vente pour les sommes inférieures à 500.00 €
13. Encaissement chèque de la MAIF (remboursement sinistre)
14. Subvention Comité des Fêtes
15. Cimetière communal
16. Questions diverses

Monsieur Le Maire demande aux membres présents l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour :

17. Association « La Petite Maison dans la Prairie »
18. Demande de subvention Routes du Marais

Précédent compte rendu approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal,

- Décide à l'unanimité des membres présents de retenir les lots suivants pour la construction et l'extension de la Mairie (2^{ème} phase) suite appel d'offres du 24 Juillet 2018

Lots	Entreprises	Montant HT
Lot n°1 : Terrassement – Démolition – Gros Oeuvre	MANDIN Construction Mareuil Sur Lay	60 837.92 €
Lot n°5 : Menuiseries extérieures	LEB Menuiserie à Fontenay Le Comte	20 230.00 €
Lot n°6 : Menuiseries intérieures bois – agencement	Sarl Dambron à St Michel en L’Herm	18 064.73 €
Total		99 132.65 €

- Déclare le lot n° 3 : Charpente bois – bardage – serrurerie inacceptable du fait que les propositions financières reçues pour ce lot sont supérieures aux montants estimés et ne peuvent être financées, les crédits budgétaires alloués à ce lot étant insuffisants.
 - Déclare les lots :
 - Lot n° 04 : Couverture Etanchéité - Zinguerie
 - Lot n° 07 : Cloisonnement – Plafonds – Isolation
- infructueux.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les actes d’engagement et les pièces du marché à intervenir avec les entreprises retenues.
 - Autorise Monsieur Le Maire à recourir à un marché public négocié :
 - Consultation de plusieurs entreprises, pour les lots n°3 /4 et 7.
 - Approuve les montants définitifs de l’attribution de compensation pour 2018 et 2019 de la CLECT (Commission locale d’évaluation des charges transférées) versés par la Communauté de communes du Sud Vendée Littoral
 - Approuve l’opération « Extension de l’accueil périscolaire » d’un coût prévisionnel de 180 000.00 € HT et 216 000.00 € TTC et sollicite une aide auprès du Département de la Vendée, dans le cadre du Contrat Vendée Territoires signé à l’échelle de l’intercommunalité
 - Accepte le projet d’effacement de réseaux de la Rue de la Voie (tranche2) d’un montant de 94 858.00 € à programmer sur le budget communal 2019
 - Autorise Monsieur Le Maire à payer la somme de 2 301.60 € à Orange pour l’effacement de réseaux Rue du Fief du Bois
 - Accepte la participation financière de la Commune à hauteur de 30 % sur l’avenant n°1 du contrat de maîtrise du PLU à la Communauté de Communes du Sud Vendée Littoral (montant de l’avenant 8 575.00 € HT)
 - Accepte d’employer Mme VANWALLEGHEM Delphine en remplacement du personnel communal à l’Ecole Publique
 - Accepte de verser une indemnité kilométrique de 8.50 € à Mme HERVÉ Valérie
 - Accepte l’aménagement de la deuxième partie du cimetière communal
 - Autorise l’Association « La Petite Maison dans la Prairie » à organiser sa fête champêtre sur la Place du Champ de Foire
 - Autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection des routes communales du Marais
 - Questions diverses
 - Levée de séance à 22 h 15.